CENTRE FOR MEDIEVAL STUDIES

FRENCH READING EXAMINATION – 6 September 2011

Translate both passages (including the titles) into good English. Do not provide alternative translations of any words or phrases. Dictionaries MAY be used. NO PENCILS ALLOWED. TIME: 2 hours.

1. Les pauvres

Mon propos est ici modeste. Je ne prétends pas faire œuvre d'historien mais, à partir de textes le plus souvent littéraires et presque toujours rédigés en français, montrer quels aspects de la pauvreté, quels secours apportés aux malheureux frappèrent le plus les écrivains et quelle place leur firent au long des générations, les divers « genres », hagiographie, épopée, théâtre, roman, poésie lyrique, contes, sermons, œuvres morales ou moralisatrices.

Et puis, quelle acceptation faut-il donner au mot « povre »? C'est le terme qu'utilisent le plus souvent les écrivains pour désigner toutes les formes de pauvreté. Quelques-uns seulement emploient celui qui convient précisément à la situation, si bien que le lecteur ne doit pas attribuer une valeur constante à « povre », mais tenir compte du contexte. Il est évident que le « povre » qui mendie parce qu'il ne peut plus supporter la faim a peu de choses en commun avec la famille royale d'Espagne au XV^e siècle dont Commynes dit l'extrême pauvreté.

Autre problème. Il est certain que toute écriture est transposition du réel. Quand elle vient d'un clerc ou d'un jongleur teinté de clergie, elle est mise en forme et implique une recherche esthétique. Et la concordance des notations ou des tableaux n'est pas nécessairement critère d'authenticité, car elle peut relever du lieu commun ou de l'imitation

« povre » : poor (in ancien français)

2. L'œuvre canonique d'Abbon de Fleury

L'œuvre canonique d'Abbon de Fleury, comme du reste l'ensemble de sa production littéraire ou scientifique, a donné lieu à une littérature considérable. Nombre d'historiens ont en particulier tenté d'apprécier au mieux les circonstances dans lesquelles furent rédigés les textes canoniques attribués à Abbon, de préciser leur chronologie, voire de déterminer quelques-unes des sources employées et de mesurer leur influence politique. L'ensemble de ces points ne saurait naturellement être repris ici et la présente contribution s'attachera donc uniquement à la question des sources utilisées par Abbon, qui n'a jusqu'à présent jamais été envisagée dans son ensemble de façon détaillée. Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient cependant de procéder à quelques rappels et, surtout, de préciser à quoi l'on se réfère lorsqu'on parle de l'œuvre canonique d'Abbon de Fleury. De l'ensemble de ses écrits, en effet, seuls deux textes constituent à proprement parler ce que les historiens du droit nomment des documents canoniques. Le premier est sa collection de canons, qualifiée quelquefois de *Liber canonum*; le second est une lettre... qui se présente en réalité comme un dossier composé de diverses *auctoritates* canoniques.